Envoyé en préfecture le 16/10/2024

Reçu en préfecture le 16/10/2024

Publié le 16/10/2024

ID: 071-217101054-20241014-2024_10_67-DE

DEPARTEMENT DE

SAONE-et-LOIRE

Arrondissement de MACON

Canton de **Mâcon-Centre**

OBJET de la délibération:

Approbation du lancement de l'opération, du plan de financement et des travaux d'aménagement du parc urbain

llot de fraicheur de la Nouvelle Coupée

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents à la séance :

Suffrages exprimés : 26

Le Conseil a été convoqué le : 8 octobre 2024

La liste des délibérations a été publiée et affichée le 15 octobre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)

Séance du : QUATORZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE (14 octobre 2024)

Le Conseil Municipal s'est réuni le quatorze octobre deux mille vingt-quatre à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Etaient présents: Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, COCHET Grégory, BERNARDET Pailine, BRASSEUR Loïc, CHERCHI Mickael, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, PERRIN Jacques, ROSSIGNOL Michel, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN Laurent, LOPEZ Patrick.

Etaient excusés: BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BRASSEUR Loic, RENAUD Sylvain est excusé et donne pouvoir à GAGNEAU Claudine, MONTEIX Anne est excusée et donne pouvoir à VOISIN Laurent, PETIT Jean-Pierre est excusé et donne pouvoir à CHEVALIER Virginie, JETON-DESROCHES Béatrice est excusée et n'a pas donné pouvoir, RACINNE Christiane est excusée et donne pouvoir à LOPEZ Patrick.

Absents: BEAUDET Adrien et GARLET Teddy.

Rapporteur: Christine ROBIN

EXPOSE

Par délibération le 13 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé l'opération, le plan de financement et les travaux d'aménagement de l'îlot de fraicheur à la Nouvelle Coupée.

Une coquille s'est glissée dans le tableau du plan de financement, en effet, l'autofinancement de la commune est de 335 000 euros et non 385 000 euros, il convient de déduire le fonds de concours de MBA de 50 000 euros.

Une délibération modifiée est présentée à cette séance afin de rectifier cette coquille.

Pour rappel, un îlot de fraicheur sera créé à l'angle de la rue de Pologne et de l'allée de Roumanie à la Nouvelle Coupée sur la parcelle AM 340 d'une superficie de 2 352 m².

Le projet a pour objectif d'offrir aux usagers du secteur mais également aux habitants de Charnay-lès-Mâcon un lieu de détente, un lieu récréatif dans un espace de fraicheur.

L'objectif est de rendre le site 100 % perméable par la réalisation d'une forte densité de plantation pour apporter de l'ombre et de la fraicheur, par la création d'espaces végétalisés (engazonnement et massifs de vivaces, de graminées et d'arbuste) mais également par l'utilisation de matériaux drainant pour les cheminements.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'approuver le lancement de ce projet, son plan de financement et les travaux afférents :

• La création d'un ilot de fraicheur sur la parcelle AM 340 Pour un montant de 499 000 € HT soit 562 792 € TTC

Le plan de financement est le suivant :

Budget : Création d'un ilot de fraicheur à la Nouvelle Coupée			
Dépenses HT		Recettes	
Acquisition du terrain (2023)	180 000 €	Territoire en action (Région)	84 000 €
Frais actes	2 416 €	Feder urbain	30 000 €
Maîtrise d'œuvre	23 763 €	Fond de concours MBA	50 000 €
Travaux	270 000 €	Autofinancement dont emprunt	335 000€
Coopérants techniques, étude de perméabilité	6 000€		
Divers (imprévus, taux tolérance) Branchement eau	16 821€		
TOTAL € HT	499 000 € HT	TOTAL	499 000 € HT

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération de création d'un îlot de fraicheur et son plan de financement tel que détaillé ci-dessus afin de solliciter ce subventions.

DELIBERATION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis la délibération du 13 septembre 2024 portant approbation de l'opération, du plan de financement et des travaux pour l'îlot de fraicheur. Le rapporteur entendu,

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le lancement de l'opération « création d'un ilot de fraicheur »,

APPROUVE le plan de financement,

APPROUVE les travaux d'aménagement,

AUTORISE Mme le Maire à demander toutes les subventions nécessaires, auprès de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département de Saône-et-Loire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,